

Comité de diversification et de développement de la municipalité de Montcerf-Lytton

Rencontre tenue mardi le 3 juin 2014 de 19h00 à 21h00 au bureau de la municipalité

Étaient présents comme membres du comité

- ✓ Alain Fortin
- ✓ Christianne Cloutier
- ✓ Ward O'Connor
- ✓ Carole Trépanier
- ✓ Francyne Major
- ✓ François Côté
- ✓ Gilles Richard

Accompagnateur du CLDVG

- Denis Côté, agent de développement rural

1 : Ouverture de la rencontre

M. Alain Fortin ouvre la rencontre, en soulignant l'importance du présent comité et son mandat envers la population de la municipalité de Montcerf-Lytton.

2 : Structure du comité :

Forme légale :

Les participants sont en accord avec la résolution # 2014-05-83 qui met officiellement au monde le comité de diversification et de développement (CDD). Cette résolution permet au comité d'être consultatif en matière de sujets ou de projets entourant le développement (au sens large) et la diversification.

Il est important de souligner que le comité n'est pas décisionnel et qu'il s'en remet toujours aux décisions du conseil municipal.

La sorte de comité :

La proposition d'être et d'agir comme un comité de travail a été approuvée. Cela veut dire qu'il pourrait y avoir des mandats et des ouvrages en dehors des heures prévues pour les rencontres.

Les membres du comité comprennent que le conseil veut qu'il se passe du développement et de la diversification dans la municipalité.

Liens avec la municipalité :

Toujours en accord avec le fait que le comité est consultatif et qu'il ne doit pas outrepasser son mandat envers la municipalité. Si une recommandation du comité n'est pas adoptée par la municipalité, le comité en prendra bonne note et continuera son travail.

Façons de faire les recommandations à la municipalité;

Les recommandations sont émises une fois le consensus obtenu de la part des membres du comité.

Les résolutions seront préparées dans une forme légale facilement utilisable pour adoption au conseil. De cette façon, on évite de laisser place à de l'interprétation.

Les limites à ne pas franchir (ce qu'on n'est pas) :

- Ne s'occupe pas du budget de fonctionnement de la municipalité;
- N'est pas décisionnel;
- N'enlève pas le droit citoyen à un membre du comité;
- Le comité ne représente pas la municipalité;
- Le comité n'agit pas en tant qu'entrepreneur et ne prend pas de contrat d'exécution;
- Le comité ne va pas se chercher une charte et n'a pas l'intention d'avoir des employés.

3 : Fonctionnement du comité :

Liste courriels pour les communications :

Denis va faire parvenir la liste courriel à tous les membres du comité.

Le secrétariat par le CLD et les procès verbaux :

Denis explique que c'est dans sa description de tâche (comme agent de développement rural) de faire le secrétariat de comité de développement.

Fréquence des rencontres et convocations :

Voici les points de consensus :

- Plus souvent au début et par la suite aux 6 semaines;
- Une fois par mois dans les moments plus intenses;
- Devrait y aller de façon statutaire pour accommoder le plus de gens.

Budget de fonctionnement :

La municipalité a voté 2000 \$ dans son budget de 2014.

Invités, présentations, visites.

Il est convenu que pour dynamiser le comité et les rencontres, plusieurs activités peuvent avoir lieu. Le comité ne semble pas imposer de limite dans ce domaine.

Alain dit avoir déjà eu des contacts avec des promoteurs. Ces promoteurs auraient pu rencontrer le comité pour discuter de leurs projets.

Ce point nous amène à réfléchir à la confidentialité et aux possibles conflits d'intérêts.

Il est proposé d'avoir pour la prochaine rencontre, des exemples de documents à signer sur la confidentialité et sur les conflits d'intérêts qui pourraient survenir.

4 : Le contenu des rencontres du comité :

Liste des sujets à ne pas inclure

Voir section # 2 sur les limites à ne pas franchir

Liste des sujets de développement à inclure :

- Promouvoir et faire connaître la municipalité;
- Les sujets discutés en petits groupes à la rencontre du 26 avril dernier;
- La nature et la gestion de celle-ci;
- La participation à des activités (le salon du commerce, festival);
- Le réseau routier stratégique et les communications;
- L'industrialisation;
- La route Maniwaki-Témiscaminque;
- Comment s'outiller pour avoir la connaissance de base en développement;
- Discussions sur des lectures (ex : études sur la ruralité) et résumés de lectures;
- Échanges sur des sites ou adresses;
- Comment intégrer les nouveaux arrivants (trousse et panier de bienvenue);
- Développement durable (social, économique, environnement);
- Développement domiciliaire;
- Montcerf, village-souche (rassemblement).

Le plan de développement est-il nécessaire ?

- Il serait important de travailler sur cela;
- Pour le court, moyen et le long terme;
- Pour nous donner une vue d'ensemble;
- Pour savoir qui nous sommes;
- Les forces et les opportunités;
- En général, le plan de développement pourrait enligner le comité, son mode de fonctionnement et consigner les informations reçues.

Les forces et opportunités

Il serait bon de les identifier pour les comprendre et les mettre en valeur (ou les protéger)

Ex : castor = trappe = interprétation

Ex : paysage (faire attention aux coupes de bois trop proches des chemins)

Les points faibles à tenir compte

En général il serait bon de faire l'exercice car dans bien des cas, il faut composer avec nos faiblesses (ex : niveau de scolarisation)

Autre exemples : éloignement = fin ou début d'une région ?

La mission et la vision

Surement un jour, mais pour l'instant, il semble plus important de travailler sur les valeurs simples (code d'éthique de développement). Un exemple serait que le développement doit respecter l'aspect visuel et le patrimoine visuel.

5 : Les rencontres publiques

Il faut choisir s'il faut tenir des rencontres publiques une ou deux fois par année pour informer du fonctionnement et des accomplissements du comité?

Absolument et avec enthousiasme, c'est une nécessité de communiquer avec la population et de les informer du travail du comité.

6 : Mots de la fin et date de la prochaine rencontre

Prochaines rencontre : mardi le 8 juillet à 19h00 et mardi le 5 août à 19h00

Denis s'occupe des avis de convocation et des rappels

Denis Côté ing.f.

Agent de développement rural

CLDVG